

SAINT-PALAIS

— COMMUNE DES TERRES DU HAUT BERRY • BULLETIN COMMUNAL —

-
2022
-



saintpalais18.fr



[CommuneSaintPalais18](https://www.facebook.com/CommuneSaintPalais18)



VIE SCOLAIRE

Un nouvel écran interactif
pour les élèves de la commune
→ **PAGE 5**

ANIMAUX

Bien connaître
les règles à respecter
→ **PAGE 8 ET 9**

VIE ASSOCIATIVE

Le mot des associations
→ **PAGE 18 À 23**



Chères Saint-palaisiennes, chers Saint-palaisiens,

Voilà près de deux ans que nous vivons avec la pandémie liée à la COVID-19. La situation sanitaire s'était améliorée et nous a permis de passer des vacances d'été quasi normales, mais la reprise des contaminations laisse peser à nouveau des inquiétudes en ce début d'année 2022. C'est pourquoi il est important de maintenir notre vigilance et de continuer à se protéger et à prendre soin les uns des autres.

Les fêtes de fin d'année se sont déroulées sous la menace sanitaire, nous obligeant à annuler plusieurs festivités et notamment la cérémonie des vœux de la nouvelle année qui était prévue en janvier.

Notre CCAS après hésitation, a fait le choix, cette année encore, de ne pas tenir le traditionnel repas de fin d'année pour nos aînés mais de le leur distribuer en mains propres. La municipalité aurait préféré bien sûr que nous puissions partager ce moment de convivialité irremplaçable autour d'un repas. Gageons que nous pourrions reprendre notre tradition festive dès 2023.

Nos associations ont repris doucement leurs activités, j'espère qu'elles vont pouvoir continuer et que les manifestations pourront avoir lieu normalement en 2022.

En attendant de pouvoir vous présenter prochainement le projet de rénovation du commerce intégrant le foncier acquis fin 2020, vous trouverez un récapitulatif des travaux et investissements réalisés en 2021 dans ce nouveau numéro.

D'autres dossiers sont en phase de concrétisation et je vous tiendrai informés le moment venu de nos réalisations. La situation sanitaire ne doit pas nous empêcher d'aller de l'avant et c'est ce que nous nous employons à faire, au quotidien, avec tous les agents municipaux très investis dans leurs tâches.

La pandémie impacte les dossiers engagés par la collectivité mais nous devons, ensemble, continuer à faire avancer le village, poursuivre les chantiers engagés, et conserver les objectifs que nous nous étions fixés.

Nous devons garder confiance en l'avenir et espérer que les prochains mois verront s'alléger les contraintes qui pèsent sur notre vie sociale et économique. En attendant, nous devons rester prudents et maintenir en toutes circonstances les gestes barrières pour nous protéger les uns les autres. Nous pourrions ainsi nous retrouver collectivement et en toute convivialité dans notre village.

Portez-vous bien et traversons cette crise sanitaire ensemble et unis.

Les membres du conseil municipal se joignent à moi pour vous souhaiter une belle année 2022 !

– Aurélie Chabenat, Maire de Saint-Palais –

Edito

– PAGE 02 –

Etat civil

– PAGE 04 –

Culture/Loisirs

– PAGE 11 –

Festivités

– PAGE 12 / 13 –

Jeunesse

– PAGE 14 –

Citoyenneté

– PAGE 15 –

Environnement

– PAGE 16 –



VIE SCOLAIRE

– PAGE 05 –



VIE COMMUNALE

– PAGE 06 –



VIE ASSOCIATIVE

– PAGE 18 –



Jours et horaires d'ouverture de la Mairie

Du lundi au samedi de 9h à 12h

Les mardi et jeudi de 15h à 18h

Une permanence est assurée
le samedi de 10h à 12h
par le maire ou ses adjoints

NOUVEL EMAIL !

02 48 66 01 33

mairie@saintpalais18.fr

Crédits

Directrice de publication

Aurélié CHABENAT, Maire

Rédaction

Isabelle TURPIN en charge

de la Commission Communication

Guillaume OBRY

Sandra FAUCHERET

Solène PATIENT-LELEU

Conception Terreweb

06 73 55 93 44 / ac@terreweb.net

Photos Mairie de Saint-Palais /

Associations de la commune

Mariages

PINAULT Patrick
BERNARD Fabienne
15 mai 2021

STERN Sébastien
SEBRIER Virginie
2 juillet 2021

LAMOINE Franck
VALOIS Anne-Sophie
13 juillet 2021

SAUTIER François
BORGRAEVE Anaïs
16 juillet 2021

Naissances

DELARBRE LARDIES Charlie
24 juin 2021

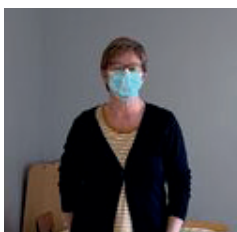
DRIF VILLEMONT Harley
14 juillet 2021

DEZAT Luce
21 octobre 2021

Décès

Fabrice SADET
époux de Sophie PHILIZOT
27 juin 2021

Alain ROLLAND
23 décembre 2021



AGENTS MUNICIPAUX

Départ en retraite

En cette année 2021, une nouvelle page s'est tournée pour Béatrice Gilbert, un de nos agents municipaux dont la carrière à la commune a commencé le 1^{er} novembre 2004 en tant qu'animatrice, poste qui a évolué au fil des années.

Béatrice, nous te souhaitons une bonne et joyeuse retraite.

Le poste étant vacant, la commune a recruté Delphine Richard pour assurer le service à la cantine et effectuer le ménage dans la classe de grande section et de CP.

Delphine dispose d'une belle expérience avec les enfants puisqu'elle a été pendant de très nombreuses années "assistante maternelle".

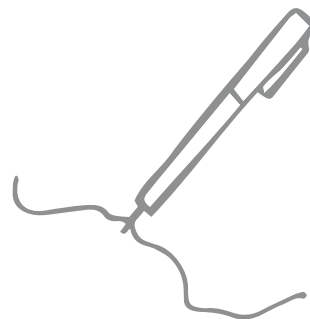
Delphine nous te souhaitons une bonne intégration.



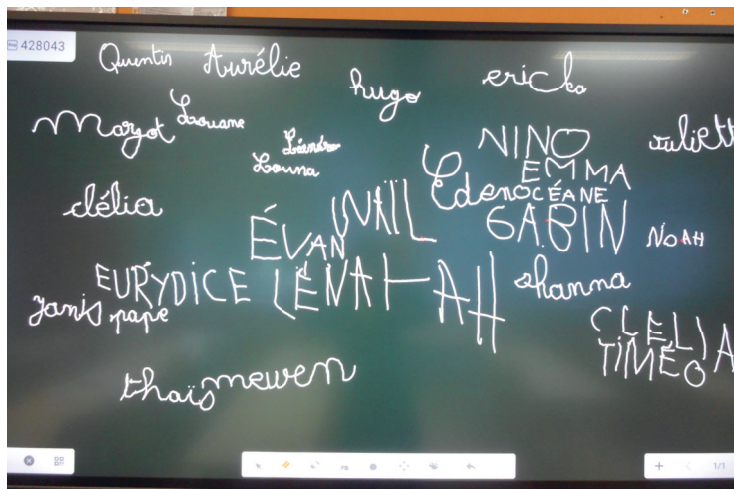
ECOLE ÉCRAN SPEECHI

Grâce au plan de relance - Continuité pédagogique - socle numérique dans les écoles élémentaires (SNEE), la municipalité a proposé pour la classe de CP de s'équiper d'un écran interactif Speechi 65", d'un visualiseur (appareil servant à projeter sur l'écran un objet, un document pour le détailler) et d'un ordinateur.

Aurélie Muszkietka a commencé la prise en main de ce nouvel outil avec les enfants, cet écran possède un pied réglable en hauteur électriquement, ce qui permet aux élèves de l'utiliser comme sur cet exemple où ils ont tous écrit leur prénom.



Cet équipement est utilisé entre autres pour internet (on cherche la définition dans le dictionnaire et on montre le mot en image sur l'écran) et comme support pour regarder films, documentaires et œuvres d'artistes en arts visuels. Il permet aussi de récupérer les outils pédagogiques directement sur le portail Speechi qui ont été validés par l'éducation nationale pour augmenter la palette d'outils d'apprentissage.





NOUVEAU COMMERCE À SAINT-PALAIS



*Du mardi au jeudi
de 9h à 15h et de 16h30 à 22h
Le vendredi
de 9h à 15h et de 16h30 à 23h
Le samedi de 9h à 22h
Le dimanche de 9h à 15h
Fermé le lundi*

Début octobre, Maison Chahine, le nouveau bar-restaurant a ouvert ses portes sur notre commune.

Il est vrai que depuis la fermeture de l'Ardoise, il manquait au cœur de notre bourg un petit lieu de convivialité et de partage que nous espérons retrouver.

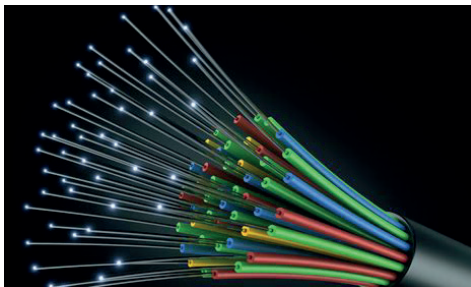
Nous sommes très heureux d'accueillir David et sa famille dans ce nouveau commerce qui nous propose une cuisine libanaise traditionnelle mais pas que...

Maison Chahine vous fera découvrir ses "mézézés" froids et chauds, ses plats, ses desserts sur place mais aussi à emporter. Des plats bien présentés et riches en couleur pour découvrir les saveurs du Liban. Ils innovent aussi en nous suggérant des "lattés" et des cocktails maison qui sont originaux et goûteux.

Si vous avez besoin, n'hésitez pas à les contacter pour une réservation en salle, une préparation pour un baptême, un mariage ou une simple commande à emporter.

Nous avons hâte de vous y croiser...

*2 route de grangeneuve 18110 Saint-Palais
07 80 06 62 22*



Installation de la fibre

Le déploiement de la fibre optique continue sur notre commune, en particulier dans les hameaux de la commune.

Durant l'année 2021, des supports aériens télécoms en bois de 8 et 9 m ont été implantés sur le territoire.

TRAVAUX ET ORIENTATIONS 2022

2021 Les toitures de la salle des associations et de la sacristie seront réalisées avant la fin de l'année pour un montant de 18201€ HT, demande d'une aide DSIL exceptionnelle pour une subvention de 78 %. Quelques travaux à l'école et notamment dans les sanitaires de la maternelle avec l'ajout de deux toilettes pour les enfants : 2 546,69€. Et d'un chauffe-eau électrique ainsi qu'un bac à laver : 1 900,20€, travaux qui ont été réalisés cet été. Achat d'un tracteur/tondeuse : 29 970€ et deux débroussailleuses : 1 214€.

Changement logiciel et matériel du secrétariat de mairie

Le matériel et les logiciels du secrétariat de mairie seront obsolètes en fin d'année. Il était donc nécessaire de reconsulter l'actuel prestataire JVS-Mairistem et son concurrent direct Berger-Levrault (Segilog).

La comparaison des deux offres a mis en avant des tarifs plus intéressants, des solutions évolutives et des prestations plus nombreuses dans l'offre de Segilog. C'est donc ce prestataire qui a été choisi pour remplacer les logiciels actuels du secrétariat de mairie. Contrat sur trois ans : droit d'entrée 3 006€ et forfait annuel 3 276€. Le déploiement de cette nouvelle solution se fera sur le mois de décembre pour être opérationnelle début janvier.

En parallèle, un devis pour le remplacement du matériel informatique (en adéquation avec les pré-requis techniques de Segilog) a été demandé à Mediaself : 2 334€.

Commerces Des travaux d'électricité doivent être réalisés afin de sécuriser les installations actuelles. Il va donc être ajouté des prises au niveau du bar et de la cuisine du restaurant. Ces travaux seront effectués par l'entreprise Sebatelec pour un montant de 2624,03€.



DEVOIR DE MEMOIRE

La commémoration du 76^{ème} anniversaire de la victoire a eu lieu le 8 mai 2021 sans public pour la deuxième fois du fait de la crise sanitaire.

Des membres de l'équipe municipale étaient présents pour assister au dépôt de gerbe sur le monument aux morts.

Madame le Maire a lu un message adressé par Madame la Ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants.

Par deux fois, l'Allemagne a signé sa capitulation sans condition. Pour l'Europe, la délivrance est là, la guerre est finie. Enfin. Après tant de souffrances et de désolations, après tant d'espérances et de luttes acharnées. Même les épreuves les plus douloureuses ont une fin. Même les tempêtes les plus dévastatrices s'achèvent.

Une joie bouleversée emplit les cœurs, les drapeaux ornent les fenêtres, les embrassades se noient dans la liesse populaire. Derrière les larmes de joie, celles de la peine affleurent.

Personne n'oublie les villes ruinées, les vies dévastées, personne n'oublie que l'humanité a payé le plus lourd tribut de son histoire. Notre monde en fut à jamais changé.

La Seconde Guerre mondiale est une rupture pour notre civilisation qui se sait, encore davantage, fragile et mortelle.

Soixante-seize ans plus tard, reliés par notre mémoire commune et épris de la même reconnaissance, nous nous unissons par la pensée et par notre hommage pour saluer le souvenir de celles et ceux qui ont combattu et abattu le fléau nazi.

Pour notre pays, rien ne fut simple, ce combat prit de nombreux visages et la victoire mille chemins. Malgré les ardents soldats de Moncornet, d'Abbeville, des Alpes, de Saumur et tous "ceux de 40", l'ombre de l'occupation, de la division puis de la collaboration a jeté son voile obscur sur la France.

Il y a 80 ans, en 1941, les flambeaux de la Résistance brillaient déjà.

Le flot du refus et de l'espérance montait tandis que la répression forgeait son funeste souvenir à Chateaubriant, au camp de Souge ou au Mont-Valérien.

La France libre recevait les ralliements des territoires ultramarins et poursuivait son inlassable épopée. Dans les sables de Koufra, elle nouait un pacte avec la victoire et par la voix du colonel Leclerc regardait déjà vers Strasbourg.

A l'instar d'Hubert Germain, dernier des compagnons de la Libération, ce fut toute une jeunesse ardente et résistante qui refusa la défaite et l'asservissement, qui refusa de servir les desseins de l'occupant. Tous, ils ont permis à la France de s'asseoir à la table des vainqueurs.

Cela fut rendu possible par le combat acharné des armées françaises et des armées alliées, par les Forces Françaises Libres qui jamais ne cessèrent la lutte, par le dévouement des résistants de l'intérieur, par chaque Française et Français qui a refusé l'abaissement de la France et la négation de ses valeurs. Notre gratitude demeure indéfectible.

Entendons les mots de Malraux : "un monde sans espoir est irrespirable". La victoire de 1945 est le succès de l'espérance, mais elle est aussi l'aube d'un nouvel effort collectif pour la reconstruction, pour la paix et pour l'Europe. Hier comme aujourd'hui, face aux épreuves et aux crises du temps, la Nation française se tient debout, résiliente et espérante.

Unis et solidaires, souvenons-nous de l'adversité surmontée et de la liberté reconquise.]

Une page dédiée à cette commémoration contenant des informations historiques et mémorielles permettant d'en comprendre le sens est disponible sur le site internet ci-dessous.

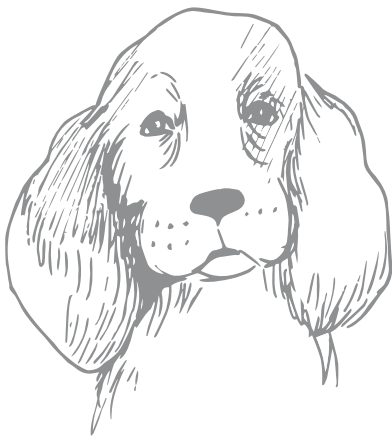
www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr





ANIMAUX › RÈGLES À RESPECTER

- **Votre animal ne doit pas causer de troubles de voisinage, ni le jour, ni la nuit par exemple par des aboiements répétés.**
- **Il est interdit de laisser divaguer son animal domestique.**
- **Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, le ramassage des déjections animales est une OBLIGATION surtout devant l'école primaire ou les enfants marchent et peuvent tomber. Le non respect de cette obligation est passible d'une amende.**



Aboiements de chien, le point sur la législation

Un chien a le droit d'aboyer. C'est un comportement normal de l'animal, mais un aboiement fréquent ou trop intensif pourra néanmoins faire l'objet de sanctions

Les aboiements du chien des voisins peuvent être considérés comme étant une nuisance sonore extrême. Ces bruits domestiques peuvent constituer un trouble anormal de voisinage aussi bien au sein d'un immeuble que dans une maison individuelle, et aussi bien la nuit qu'en journée. C'est une source récurrente de litige entre voisins. Les aboiements de chien constituant un trouble anormal du voisinage portent atteinte à la tranquillité publique.

Le propriétaire du chien est-il responsable des dommages causés par son chien ? La réponse est oui. D'après l'article 1385 du Code civil, "Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé".



Si l'aboiement du chien est intensif, répétitif ou s'il est durable, il sera constitutif d'un bruit nuisible.

Pour éviter cela ne laissez pas votre chien dehors quand vous êtes absent.



CHATS ERRANTS



La prolifération du chat

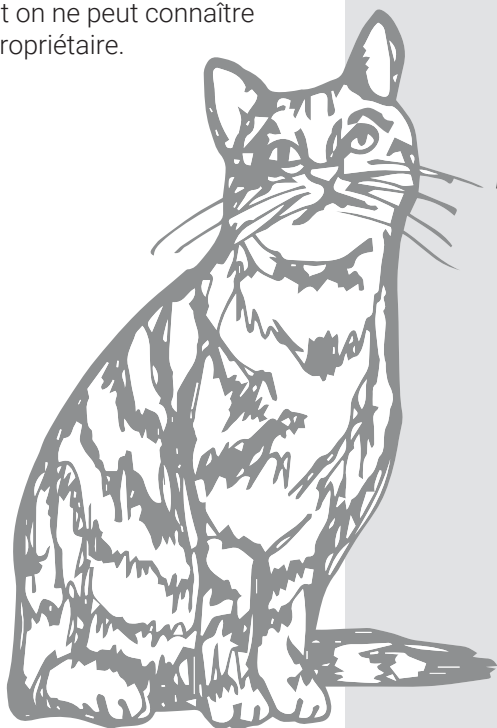
Un couple de chats peut engendrer en 4 ans jusqu'à 20 000 descendants!

L'identification est obligatoire pour les chats de plus de 7 mois. Elle est effectuée par un vétérinaire.

Elle comporte, d'une part, le marquage de l'animal par puce électronique (ou tatouage) et, d'autre part, l'inscription au fichier national d'identification des carnivores domestiques (Icad).

Le fait de détenir un chat non identifié né après le 1er Janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750 euros.

Les animaux errants, chiens comme chats, relèvent de la responsabilité des maires. Ceux-ci peuvent procéder à la capture des chats non identifiés sur leur commune, c'est-à-dire des animaux qui ne sont ni tatoués, ni pucés, et dont on ne peut connaître l'identité du propriétaire.



Identifier et stériliser son chat

Sachez que pour le bien être de ces animaux de compagnie, ils doivent être protégés contre l'abandon, la maltraitance et l'absence de soin et de prévention des maladies.

L'identification et la stérilisation sont les premiers actes de protection que vous pouvez lui offrir.

Vous voulez aider les chats en difficultés, vous avez bon cœur mais la situation dégénère et vous vous retrouvez débordé avec beaucoup de chats.

Que pouvez-vous faire pour éviter ce concours de circonstances ? Tout d'abord, lorsque vous trouvez un ou plusieurs chat(s) errant(s), la 1ère chose à faire est de contacter un vétérinaire pour vérifier l'identification.

Nous vous rappelons que l'identification est obligatoire pour les chats de plus de 7 mois nés après le 1^{er} janvier 2012 (article L. 212-10).

Il est impératif d'agir en faveur d'une stérilisation.

En effet, vous pouvez vite vous retrouver avec une vingtaine de chats voir plus, ce qui engendrera des problèmes de nourriture et des dégradations pour le voisinage.

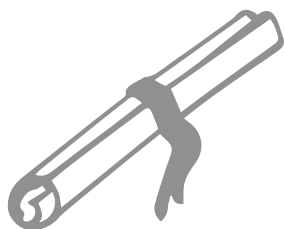
La stérilisation permet de contrôler la prolifération et l'abandon de chats. Elle contribue à une meilleure relation entre le chat et sa famille, réduit le risque de tumeurs mammaires et préserve la petite faune sauvage.

Un chat stérilisé et convenablement nourri chasse moins les oiseaux nicheurs et s'éloigne aussi moins de la maison.

Pour le confort de tous si vous adoptez une chatte et que celle-ci a des petits, assurez-vous de les faire adopter mais surtout ne les laissez pas dans la nature.



BERNARD OZON MAIRE HONORAIRE



DIPLÔME

Bernard Ozon a reçu le diplôme de maire honoraire, remis par Philippe Moisson, président de l'Association des maires du Cher, et Aurélie Chabenat, actuelle maire de Saint-Palais.

Les anciens maires qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans peuvent se voir distingués de ce titre honorifique. Bernard Ozon a reçu cette distinction pour ses dix-neuf ans de fonction de 2001 à 2020 et ses trente-sept années de fonctions électives.

Comme le souligne, Aurélie Chabenat, "il s'est toujours investi avec beaucoup de disponibilité, de dévouement et a toujours œuvré pour le bien de la collectivité et de l'ensemble de ses concitoyens, animé de la volonté de servir l'intérêt général".

Bernard Ozon, qui était venu avec son épouse et sa fille, a remercié les membres du conseil municipal et les employés municipaux avec lesquels il a travaillé.

Lors de cette cérémonie des élus du territoire avec lesquels il avait travaillé étaient présents : le député François Cormier-Bouligeon, la sénatrice Marie-Pierre Richer, la conseillère régionale Laurence Régnier, et les conseillers départementaux, Béatrice Damade et Fabrice Chollet.



LIVRE

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE SAINT-PALAIS

Actuellement il y a 69 abonnés, regroupant les abonnements individuels et collectifs.

La bibliothèque fonctionne grâce à un budget alloué par la Municipalité. Tous les ans, nous pouvons donc avoir des nouveautés et une rénovation du local et du matériel.

Six bénévoles vous accueillent, partagent avec vous nos ressources, acquisitions et échanges réguliers avec la Médiathèque Départementale. Vous y trouverez livres, romans, polars, BD, biographies, documentaires, essais, etc. Et bien sûr, des albums pour les enfants dès le plus jeune âge, romans, BD et documentaires pour les adolescents. DVD et CD pour tous.

Nous organisons des animations culturelles : accueil régulier des classes de l'école, ateliers ponctuels pendant les vacances scolaires pour les enfants, expositions, participation à la Nuit de la Lecture, animations sur des thématiques proposées par la Médiathèque départementale (en 2021, "Il va y avoir du sport", Didier Sainjon nous a fait partager sa passion pour l'Aïkido et l'Aïkiboxing), ateliers de lecture à voix haute pour les jeunes, dictée pour les adultes...

Nous sommes en réseau avec toutes les bibliothèques de la CCTHB et, à ce titre, nous pouvons vous offrir l'accès à de très riches ressources.

Si vous le souhaitez, vous pouvez rejoindre notre équipe, apporter votre dynamisme et vos idées.

14 JUILLET





Décoration de Noël

Cette année Saint-Palais accueille à nouveau la fête foraine des ours à l'occasion des fêtes de fin d'année, félicitations à Ludovic et Jean-Marc pour les décors entièrement fait d'objets de récupération.

Leur imagination ravit petits et grands qui viennent volontiers admirer les réalisations. Certaines sont animées, n'hésitez pas à appuyer sur les interrupteurs à votre disposition et merci de surveiller vos enfants pour qu'ils ne touchent pas aux mécanismes afin qu'ils puissent encore donner du plaisir pour très longtemps.



Marché de Noël

C'est avec plaisir que nous venons d'organiser notre marché de Noël sous un nouveau format puisqu'il a été organisé dans le parc derrière la mairie et sous des chapiteaux.

Malgré quelques restrictions (masques et pass sanitaire), le marché a été un véritable succès, nous avons même eu la visite du Père Noël. Vos nombreux commentaires positifs sur le marché et sur les décorations/ animations proposées à l'entrée confirment que c'était une bonne idée. Ce marché s'est tenu en collaboration avec l'association "Tous pour l'école" qui avait la responsabilité de la buvette et de la tombola. Ce marché a comblé le cœur et les papilles des plus gourmands, vin chaud, confitures, miel, chocolats, fromages, sucrerie, gâteaux... En un mot MIAM !!

Mais aussi des exposants pour vous qui recherchez en cette veille de fête un cadeau qui fera briller les pupilles des grands et petits, bijoux, décorations...

Repas des anciens

Le samedi 11 décembre aurait dû se tenir le repas annuel organisé par le CCAS pour les plus de 65 ans, un événement attendu de tous les participants et l'occasion de passer une journée agréable et conviviale. Mais la situation sanitaire ne nous a pas permis encore cette année de maintenir le repas que nous avons dû annuler quelques jours avant son organisation.

Par conséquent les membres du CCAS ont proposé aux personnes inscrites de venir chercher les repas qui avaient été confectionnés sous forme de "panier repas" par Willy Taureau traiteur à Sainte Solange.

Et pour ceux qui ne s'étaient pas inscrits pour le repas un colis confectionné par l'entreprise "Cannelle et Bergamotte" a été proposé.





DÉPART EN 6ÈME

Le 5 Juillet 2021, les institutrices de l'école de Quantilly ont remis aux enfants du RPI partant en 6^{ème} une calculatrice offerte par les municipalités de Saint-Palais et de Quantilly et un recueil des Fables de La Fontaine offert par le Département. Mesdames Chabenat et Damade ont pu féliciter les enfants de leur village respectif et partager à l'issue de cette cérémonie un verre avec les familles des enfants.

BAFA

JEUNES

UNE AIDE DE 200 EUROS EN 2022 POUR PASSER LE BAFA

Qu'est-ce que le BAFA ?

Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs.

Pour obtenir le BAFA, il est nécessaire de suivre une formation, composée de 2 sessions et d'un stage pratique. Les jeunes qui envisagent de s'inscrire doivent avoir au moins 17 ans.

Conditions d'inscription

Pour vous inscrire au BAFA, vous devez avoir 17 ans révolus au premier jour de la première session de formation mais l'inscription administrative sur le site internet du BAFA est autorisée 6 mois avant.

L'aide exceptionnelle de 200 euros sera versée sous conditions de ressources en fonction du quotient familial.

RECENSEMENT CITOYEN

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. Son recensement citoyen fait, il reçoit une attestation de recensement. Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (par exemple, pour son inscription au bac avant 18 ans). Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870

presaje.sga.defense.gouv.fr

Quel est le coût de la formation ?

Le coût de la formation varie entre 800 et 900 euros.

2022

› ANNÉE ÉLECTORALE



Les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022 et les élections législatives les 12 et 19 juin 2022.

La gestion des listes électorales est assurée par les communes (compétence confirmée par la loi de juillet 2016, appliquée en 2019).

Les communes doivent informer les usagers pour assurer l'inscription sur les listes électorales de leurs habitants.

Nouvelle carte d'identité

Depuis le 2 août 2021, une nouvelle carte d'identité est généralisée, elle est plus sécurisée plus pratique et au design et format modernisé.

De format carte bancaire, cette carte comporte une puce électronique, hautement sécurisée contenant une photo du visage du titulaire et ses empreintes digitales, elle permet de lutter contre la fraude et l'usurpation d'identité et est valide 10 ans.

Depuis le mois d'août, tout usager souhaitant se voir délivrer une carte nationale d'identité (CNI) ou qui souhaite un renouvellement de sa carte bénéficiera de cette nouvelle carte.

Vous pouvez en faire la demande aux mairies équipées d'une station d'enregistrement des empreintes (Bourges, Saint-Doulchard, Mehun sur Yèvre, Aubigny sur Nère...)



BON À SAVOIR

- L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour les personnes obtenant la nationalité française après 2018.
- Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales au plus tard le 6^e vendredi précédant le 1^{er} tour de l'élection. Toutefois, si vous vous trouvez dans une situation particulière après cette date (Français atteignant 18 ans, déménagement, acquisition de la nationalité française, droit de vote recouvré), le délai d'inscription est repoussé jusqu'au 10^e jour précédant le 1^{er} tour. Par ailleurs, en cas d'erreur de l'administration, vous avez jusqu'au jour de l'élection.
- Vous pouvez vérifier vous-même votre situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse :

→ www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE



- Avec l'inscription en ligne généralisée, chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire aux élections directement par internet sur le site **service-public.fr**.

Commission environnement

La commission environnement travaille à la conception de deux balades au sein de notre village afin de le découvrir (ou le redécouvrir) pour apprécier le patrimoine historique riche : l'église, le château, le pigeonnier et ses lavoirs. La municipalité est attachée à l'entretien et la préservation de ses trésors. Vous profiterez de la nature qui vous entoure : vous longerez le ruisseau de Saint-Palais, vous traverserez les vergers, vous aimerez la tranquillité des chemins. Prendre le temps de vivre au cœur du village...



La commission environnement envisage dans l'année une action "Nettoyons notre planète". C'est une action citoyenne visant à sensibiliser petits et grands sur l'impact des déchets sauvages dans notre belle nature. Plusieurs circuits seront proposés pour une marche permettant de nettoyer les dépôts sauvages, totalement irrespectueux et inacceptables ! Respecter l'environnement de notre village, c'est l'affaire de tous ! Soyez attentifs à nos moyens de communication !



DÉPÔTS "SAUVAGES" AUPRÈS DES BENNES À VERRE

Parmi les dépôts sauvages que nous avons constatés au sein de notre commune, qui sont ceci dit tout à fait inacceptables, ceux qui sont déposés auprès des bennes à verre sont le plus récurrent surtout pendant la période d'été. En effet cela fait plusieurs fois que nous remarquons en grande quantité des bouteilles de bières dans leurs packs en carton à côté des bennes.

Nous tenions à rappeler que le verre (et seulement le verre) est à déposer à l'intérieur des bennes prévues à cet effet et non à l'extérieur. Ce sont les employés communaux qui se chargent à chaque fois de nettoyer ces incivilités ce qui est anormal. N'oublions pas que les dépôts sauvages quels qu'ils soient sont passibles d'une contravention selon les lois des articles (R634-2, R632-1, R635-8 et R644-2) du code pénal pouvant aller de 135 à 1500€ voire 3000€ en cas de récidive. Participer au recyclage, faire un petit geste écologique font partie de nos mœurs depuis plusieurs années et ce n'est pas bien difficile. La préservation de notre environnement est l'affaire de tous, merci d'y veiller.



Responsabilité élagage

Pour assurer la sécurité des biens et des personnes ainsi que la sécurité du réseau public d'électricité, Enedis réalise des travaux d'entretien de la végétation à proximité des ouvrages électriques.

L'élagage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant pour :

- Les arbres plantés en domaine privé débordant sur le domaine public où est située la ligne électrique,
- Les arbres en domaine privé ou public qui n'ont pas été plantés conformément aux distances réglementaires (Norme NF C11-201),
- Les arbres plantés en domaine privé après l'installation de la ligne électrique.

Dans ces cas : l'élagage doit être réalisé par le propriétaire après envoi d'une DT-DICT* (www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr) à Enedis et après réception d'informations sur les mesures de sécurité de la part d'Enedis. La prise en charge des coûts de travaux revient au propriétaire.

L'élagage est à la charge d'Enedis dans tous les autres cas. Chaque propriétaire en est informé au préalable et la prise en charge financière revient à Enedis.

→ www.enedis.fr/l-elagage-et-la-securite

Les fruits de coupe appartiennent au propriétaire. Par conséquent, ils ne sont pas évacués par Enedis ou l'entreprise prestataire suite à l'élagage.

REFUS DE TRI

Il s'agit de la part des déchets non conformes issus des bacs jaunes, triés en centre de tri. **Sur notre territoire, le taux moyen est de 32% par mois. Taux bien supérieur à la moyenne nationale qui est d'environ 20%.**

L'impact est double :

- Un impact environnemental, des déchets éliminés sans être valorisés,
- Un impact financier, nous devons payer le coût de traitement (centre de tri) et le coût d'élimination pour ces déchets.

Une grande part de ces refus pourrait facilement être évitée car due à l'imbrication des déchets les uns dans les autres.

Pour des raisons techniques les déchets imbriqués ne peuvent pas être traités en centre de tri pour recyclage.

C'est pourquoi nous vous invitons à changer vos habitudes en aplatisant vos déchets plutôt que de les imbriquer.



LE MOT DES ASSOCIATIONS

Tous pour l'école



"Tous pour l'école" est une association de parents d'élèves du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de Saint-Palais et Quantilly.

Elle participe au financement des sorties scolaires comme la classe de Mer en 2022 à Meschers (CE1 à CM2) et aide si nécessaire les quatre enseignantes du RPI pour l'achat de matériel pédagogique.

Chaque année, des événements sont spécialement organisés pour le plus grand bonheur des enfants tel que le Carnaval, la chasse aux œufs de Pâques ou le spectacle de Noël.

Malgré le contexte sanitaire, nous avons maintenu la vente de fruits/légumes/ fromage/miel, la distribution de chocolats individuellement, le spectacle de Noël et grâce au comité des fêtes de St Palais nous tenons la buvette du Marché de Noël.

Cependant, encore cette année, pas d'emballage cadeau à Cultura. Il ne nous a pas été possible de mener d'autres actions.

Une valeur sûre, le Père Noël n'oublie jamais les enfants !!

touspourlecole.qsp@gmail.com

@TousPourLEcole

06 20 85 38 05



Pour l'année scolaire 2021-2022, on relance nos actions. Des séances de Pilates seront organisées une fois par trimestre. La traditionnelle chasse aux œufs cherche sa date...

Nous espérons toujours nous rassembler autour de la grande fête du Carnaval avec ses stands de pêche à la ligne, ses châteaux gonflables et ses crêpes au chocolat !

Toutes les activités existent grâce à l'investissement des parents membres du Conseil d'Administration et les parents bénévoles qui donnent de leur temps et de leur énergie à chaque manifestation.

Nous appelons chaque parent/adhérent à venir nous rejoindre pour quelques heures, nous donner des idées voire rentrer au sein du Conseil d'administration où la convivialité est de rigueur.

Merci aux mairies de Saint-Palais et Quantilly pour leur soutien financier et moral.



Notre vigilance s'exerce en priorité sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Saint-Palais.

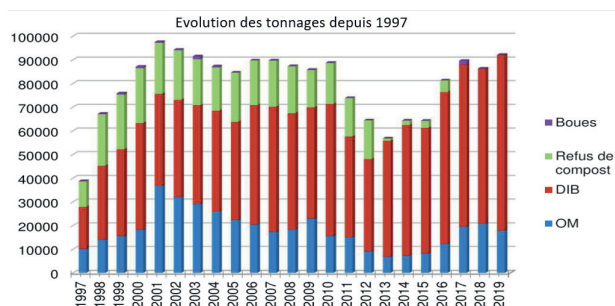
Caractéristiques de l'ISDND

- Installation classée pour l'environnement (ICPE)
- Sise à 4 km au nord-ouest du bourg de Saint-Palais au lieu-dit "La plaine Mitterrand" sur la D20 qui relie Allogny à Achères
- Commission de Suivi de Site réunie en principe chaque année
- Autorisation d'exploitation par arrêté préfectoral du 5-12-1995 modifié par arrêtés successifs
- Démarrage en 1997
- Surface totale de 39 Ha, dont 32 Ha d'exploitation
- Enfouissement de 90 000 tonnes par an
- Durée de 30 ans, soit jusqu'en 2027
- Exploitant : Société Véolia
- Matières acceptées selon le bilan d'activité 2019 : déchets industriels banals (DIB), encombrants, ordures ménagères (poubelle grise), refus de tri, refus broyat auto, sables de fonderie, terres polluées, boues effluents industriels, refus de compost

Mauvaise nouvelle au coeur de l'été !... Véolia projette d'acquérir 48 hectares de terres agricoles contiguës au site actuel.

Extrait du compte-rendu du conseil municipal de St Palais du mercredi 22 septembre 2021 à 19h à la salle des associations (que vous pouvez retrouver sur le site de la commune) :

"Vente terrain Véolia : Fin juillet, la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) a prévenu la mairie de Saint-Palais d'un projet d'acquisition par la société Véolia de 5 parcelles situées sur la commune de Méry-ès-Bois. Ces parcelles, qui jouxtent l'actuel ISDND de Saint-Palais, constituent un terrain non bâti d'une superficie de plus de 48 hectares, classé en zone N de la carte communale de Méry-ès-Bois. Le prix envisagé pour une telle vente était de 18 000 euros l'hectare alors que les terres sont évaluées par la Safer à 3 500 euros l'hectare. Les maires de Méry-ès-Bois et de Saint-Palais ont rencontré les responsables de Véolia fin août afin d'obtenir des explications sur les raisons de cet achat et le prix. Il leur a été répondu que l'objectif était d'acquérir de la réserve foncière et se mettre en règle par rapport à l'obligation réglementaire des 200 mètres autour du entre d'enfouissement. En parallèle, le maire de Méry-ès-Bois, en accord avec son conseil municipal, a demandé à la SAFER de préempter ces terres ce qui a été fait le 10/09/2021. Le notaire, l'acheteur et le vendeur ont été prévenus de l'avis de préemption.



La municipalité de Saint-Palais s'associe à la municipalité de Méry-ès-Bois et est défavorable à l'acquisition des dites parcelles par la société Véolia, leur utilisation finale n'étant pas clairement expliquée par le futur acquéreur. La municipalité de Saint-Palais ne souhaite pas qu'une extension de l'actuel ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non dangereux) soit envisagée sur ces parcelles à l'issue du bail d'exploitation actuel".

Commission de Suivi de Site

A l'heure de la rédaction de cet article, la Préfecture du Cher n'a toujours pas programmé de date pour la réunion annuelle de la Commission de Suivi de Site, ce qui est fort dommageable au regard des dysfonctionnements qui affectent la qualité de l'air non seulement pour les riverains mais pour l'ensemble du territoire communal et plus en fonction de la météo.

Nous insistons régulièrement, en vain, auprès de l'autorité préfectorale responsable des inspections d'installations classées et de la protection de la population.

Nous avons été surpris et choqués par la quantité de plastique tant sur le tas de déchets à l'enfouissement que sur le quai de déchargement ; plastiques ménagers et industriels sous toutes les formes ... Ce qui nous amène à réfléchir sur le tri, le recyclage et notre façon de consommer.

Les capacités de stockage des déchets non dangereux ne sont pas infinies et de toute façon la Loi d'Economie Circulaire prévoit que "la mise en décharge des déchets non dangereux valorisables soit progressivement interdite d'ici 2035".

6 route de Saint-Martin

respa@gmx.fr

02 48 66 02 59



Escalade en Terres Vives

UN CLUB TOUJOURS DYNAMIQUE !

C'est à l'occasion du forum des associations organisé à Saint-Martin-d'Auxigny, que le club "Escalade en Terres Vives" a repris en septembre. Sur le mur du gymnase Cathy-Melain, adultes et enfants ont pu tester l'activité qui connaît toujours autant de succès ! Ainsi, cette année, le club compte 71 adhérent·e·s venu·e·s de toute la Communauté de commune.

- Le mardi de 18 h 30 à 20 h pour les jeunes
- Le mardi de 20 h à 22 h pour les adultes
- Le mercredi de 18 h à 22 h pour les compétiteurs
- Le vendredi de 18 h 30 à 20 h pour les jeunes autonomes
- Le vendredi de 20 h à 22 h pour les familles.

L'équipe d'encadrant·e·s renforcée

En octobre, durant deux week-ends, le club a accueilli une formation d'encadrant·e·s. L'occasion de renforcer son équipe, mais aussi les liens entre les structures d'escalade du département. En effet, les dix participant·e·s venaient de Saint-Martin-d'Auxigny, mais aussi de Bourges (Altitude Evasion et D3 Park) et de Vierzon (Adhérance).



Tou·te·s ont obtenu le diplôme d'instructeur·ice en Structure Artificielle d'Escalade (SAE). Cette formation était dispensée par Joffrey Godet, instructeur de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade (FFME), venu de Tournaine.

Au programme : des cours et des mises en situation pratiques avec des exercices techniques et l'animation de véritables séances. Pour cela, chaque jour, une douzaine de débutant·e·s en moyenne sont venu·e·s grimper et se mettre à la disposition des personnes formées. Adultes et enfants ont ainsi pu découvrir l'activité ; certain·e·s ont hâte de revenir !



— escaladeenterresvives@gmail.com

Des entraînements communs avec d'autres clubs

Souignons qu' "Escalade en Terres Vives" fait partie du Comité Territorial du Cher qui réunit les clubs du département. Ils souhaitent organiser régulièrement des entraînements communs, dans les salles des un·e·s et des autres, pour offrir aux adhérent·e·s de nouvelles voies et créer des liens entre grimpeur·se·s ! Le premier de ce type a eu lieu à Vierzon le vendredi 26 novembre 2021. D'autres suivront bientôt !

Enfin, un nouveau bureau a été élu en avril 2021 : le président est Benoît Laurière, le vice-président Aurélien Roblet, la trésorière Amandine Degros, la trésorière-adjointe Isabelle Turpin et le secrétaire Benoît Trollé.

Les Amis de la Bibliothèque de Saint-Palais



Cette année a été une seconde fois perturbée par la crise sanitaire. Malgré tout, nous ne sommes pas restés inactifs.

Lorsque les mesures gouvernementales nous le permettaient, des séances de cinéma ont eu lieu. Les mille lectures d'hiver se sont déroulées avec un nombre restreint à 9 personnes. La brocante de Menetou-Salon a commencé sous un gros orage, ce qui n'a rien enlevé à la bonne humeur de chacun. Le forum des associations a eu lieu dans l'espace Jean Zay à Saint-Martin d'Auxigny. Ce fut un après-midi d'échanges et de convivialité. Nous avons rencontré de nouvelles associations. Merci aux bénévoles qui donnent toujours beaucoup de leur temps afin que l'association soit connue au cœur des Terres du Haut Berry. Participation à l'animation de l'Aïkido à l'Aïki-Boxing organisée par la bibliothèque municipale.

- Dimanche 30 Janvier 2022, jeux de société (salle des associations).
- Une rencontre intergénérationnelle à découvrir.
- Vendredi 25 Février 2022, lecture de courrier entre Victor Hugo et Baudelaire par Yves Blet (salle des associations).
- Vendredi 18 Mars 2022, apéritif berrichon.
- Vendredi 08 Avril 2022, Printemps des poètes (salle des associations).
- Samedi 27 Août 2022, voyage à Paris pour visite de l'opéra Garnier et du musée Grévin et de la Samaritaine.
- Dernier trimestre 2022, avec la bibliothèque municipale, une animation sur le thème de la photographie est en projet.
- Cinéma rural : de Septembre à Juin, tous les 3ème mardi de chaque mois, en partenariat avec la mairie et les foyers ruraux du Cher.
- Les séances de cinéma connaissent un réel succès.

*2 Place de la Mairie
amisbibliostpalais@gmail.com*

Atelier Accueil Amitié

Interrompues par les mesures sanitaires liées à la Covid, nos activités ont enfin pu reprendre début septembre au rythme d'une après-midi par semaine.

Au sein de l'atelier accueil amitié, nous pratiquons dans la bonne humeur différents jeux de société = belote, scrabble, rumikub etc .. De temps à autre des activités manuelles sont également proposées. Si la crise sanitaire le permet, le mois de juin verra le retour de notre très attendue sortie annuelle toujours très appréciée, cette journée nous permet de partager de belles découvertes dans une très agréable ambiance. L'association est ouverte à toutes personnes majeures. Vous êtes tentés(ées) ?? Venez nous rejoindre, nous serons très heureux de vous accueillir (pass sanitaire demandé).

- Mercredi de 14h à 18h

*Dominique Chavot
06 83 39 05 89*

*Dominique Cormorèche
02 48 66 00 40*

*hooperranch18@gmail.com
06 17 02 05 36*



Hopper Ranch Association

Nous sommes à l'aube d'une nouvelle année qui, après une mise en sommeil imposée par les circonstances, sera l'année d'un nouveau départ.

L'esprit associatif a été mis à mal durant deux années et conséquemment, le sentiment d'individualisme a prédominé. Il est temps d'inverser cette tendance, de renouer avec ces notions de collectif, de camaraderie, d'esprit d'équipe. Hooper Ranch est décidé à tout mettre en œuvre pour aller dans ce sens. Nos manifestations étaient principalement liées à l'équitation. Nous allons élargir notre domaine en proposant des activités destinées à atteindre un plus large public. C'est pour cette raison que nous organiseront en 2022 notre première randonnée pédestre.

7 janvier 2022

Assemblée Générale + Galette des rois

3 avril 2022

Randonnée pédestre

5 mai 2022

Hooper Day

25 juin 2022

Portes ouvertes Double V farm



Pour la seconde année consécutive nous avons été obligés d'annuler notre marché qui devait se dérouler le 29/30 mai 2021 à contre cœur mais nous n'aurions pas pu organiser ce marché dans de bonnes conditions au vu du délai très court.

Comité de Gestion du Marché de Potiers de Saint-Palais

Nous avons pu tout de même coorganiser la fête du 13 juillet avec la municipalité sur 2 soirées, malgré une météo pluvieuse le 13 juillet, bon nombre de personnes sont venues nous aider et surtout se retrouver pour cet événement festif, le feu d'artifice a été tiré le 17 ou le temps était plus clément.

Notre assemblée générale a pu se tenir le 8 octobre 2021 dans le respect des règles sanitaires et nous avons pu profiter de ce moment de convivialité et d'échange en fin de réunion que nous apprécions tous. Je vous présente le nouveau conseil d'administration qui a peu évolué (Mathilde Berthelot, Sylvie Bonnin, Sandra Faucheret, Odile Nevers, Sandrine Pottier, Aurélie Thibault, Guillaume Obry, Jean-Luc Pincon) et je les remercie au nom de tous pour nous permettre de continuer cette belle aventure qu'est le marché de potiers de Saint-Palais, manifestation reconnue de tous à Saint-Palais et alentours ainsi que par bon nombre de potiers.

Malgré l'annulation de cette édition, j'espère revoir un maximum de bénévoles pour le marché 2022 que nous préparons actuellement, n'oubliez pas que sans vous, ce marché ne pourrait pas se tenir dans de bonnes conditions.

*mdp.saintpalais@gmail.com
marchepotiers.saintpalais18.ovh
@MarchedepotiersSaintPalais*



Comme tous les ans nous sommes à la recherche de nouveaux bénévoles pour aider et soulager ceux qui le font depuis des années, n'hésitez pas à nous contacter, c'est une aventure humaine, culturelle très sympathique et enrichissante.

Je tiens à remercier aussi tous les sponsors qui nous ont quand même soutenus cette année, leurs aides financières nous permettent de planifier quelques nouveaux investissements publicitaires et matériels, nous espérons pouvoir compter sur vous tous encore cette année et sommes déjà en contact avec de nouveaux.

L'U.N.C.

L'Union Nationale des Combattants est née quinze jours après la signature de l'armistice du 11 novembre 1918. Citée dans le journal officiel du 11 décembre 1918, elle est reconnue d'utilité publique par décret du 20 mai 1920.

Deux hommes exceptionnels sont à l'origine de sa création : le Président Georges Clémenceau et le Révérend Père Brottier.

Chef du gouvernement, Clémenceau est surnommé « Le Tigre » jusqu'à la fin de la guerre pour son programme "la guerre, la guerre et la guerre" ; il devient après 1918 le "Père la Victoire". Précisons pour la petite histoire que Georges Clémenceau n'a jamais été membre de l'U.N.C. mais pour l'aide qu'il a apportée à sa création on peut considérer qu'il est l'un de ses fondateurs.

Le Révérend Père Brottier, ancien aumônier militaire, bien que réformé, rejoint la 26^{ème} division d'infanterie. Pendant les trois années qu'il passe au front il fait preuve d'un magnifique courage et reçoit cinq citations dont une à l'ordre de l'armée. Il insuffle à l'U.N.C. sa raison d'être en demandant aux "poilus", dès la fin des hostilités, de rester "unis comme au front".

Avec de tels parrains, l'U.N.C. ne pouvait que connaître une destinée exceptionnelle. C'est bien le cas puisqu'après un siècle d'existence elle est restée fidèle à ses fondements spirituels, affectifs et moraux.



Alors qu'elle est créée de fraîche date, l'U.N.C. a besoin de se structurer et un comité provisoire est créé pour mener le projet à bien. C'est le Général Léon Durant qui accepte d'en assumer la présidence. Sous son impulsion des sections locales et des groupes départementaux voient le jour. Premier Président de l'association, le Général Durant a grandement contribué à l'organisation et au développement de l'U.N.C.

C'est ainsi que les combattants d'Indochine, d'Afrique du Nord, des théâtres d'opérations extérieures (TOE), les Opex, les anciens du service militaire, les Soldats de France, se rejoignent au sein de l'U.N.C., animés par le même esprit d'entraide "unis comme au front".

A l'origine des grandes avancées en matière de législation combattante, l'U.N.C. a été de tous les combats : la création du titre de Reconnaissance de la Nation (TRN), l'accès à la retraite mutualiste, l'octroi de la carte du combattant et de la Croix du combattant aux anciens d'A.F.N, la prorogation au-delà du 2 juillet 1962 de cette carte, la barrette "missions extérieures", la Croix du Combattant volontaire et l'inscription de la mention "AFN 1952-1962" sur les drapeaux et étendards.



En 1922 naît la section U.N.C. de Saint-Palais

Ils étaient soixante-deux anciens combattants à créer la section locale. Après un siècle d'existence, elle ne compte plus que quinze membres. L'effectif a beaucoup diminué certes mais l'association reste présente à toutes les cérémonies patriotiques.

Les anciens de la première guerre mondiale ont disparu de même que ceux de 39-45. Les anciens d'A.F.N. ne sont plus qu'une poignée mais avec les Soldats de France et les sympathisants, l'U.N.C. continue à perpétuer le devoir de mémoire.

Les archives de la section ne fournissent des listes d'adhérents qu'à partir de 1924. Sur celles-ci et jusqu'à 1937, il est impossible de connaître les noms des présidents de l'association. Sept présidents se sont succédé de 1937 à nos jours : Léon Auclin (1937-1943), Abel Debeaune (1944-1951), Albert Pillet (1952-1954), Anatole Dumas (1957-1958), Henri Barthélémy (1959-1966), Auguste Barranger (1967-1971) et depuis 1972 Pascal Desmoulières qui, avec ses cinquante années de présidence a bien mérité de l'U.N.C.

L'hommage aux disparus

En 1924, les soixante-deux anciens combattants ayant participé à la première guerre mondiale, souhaitant honorer leurs camarades disparus demandent au conseil municipal de Saint-Palais l'autorisation d'apposer une plaque sur le mur extérieur de l'église. Réalisation accordée. C'est ainsi que figurent, gravés dans la pierre par ordre chronologique de leur disparition, sans mention de leurs décorations, les noms des trente-sept soldats de la commune tombés pour la défense de la patrie. C'est devant cette plaque que se déroulent désormais toutes les manifestations patriotiques.



TOUT SAINT-PALAIS SUR 1 APPLI MOBILE !

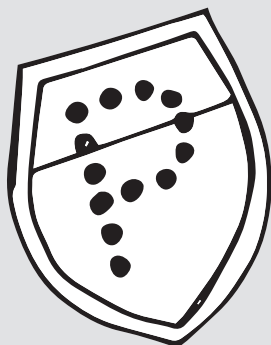
0% publicité

Panneau Pocket



L'application PanneauPocket à télécharger sur votre smartphone ou votre tablette pour vous permettre de recevoir les alertes et informations de notre commune en temps réel.

100% gratuit



Vous recevrez des notifications par exemple en cas de panne d'électricité, de travaux ou incidents, de manifestations planifiées par nos associations ainsi que les alertes provenant de la gendarmerie ou collectivités.

Vous aussi, faites confiance à l'application mobile d'informations et d'alertes la plus utilisée partout en France, et qui ne récolte pas de données personnelles !

ETAPE 1

Pour télécharger cette application rendez-vous sur Play Store ou App Store, cherchez l'application "PanneauPocket", vérifiez que le logo apparait et cliquez sur "installer"

ETAPE 2

Indiquez le code postal ou le nom de la commune

ETAPE 3

Cliquez sur le cœur jaune () pour le mettre en favoris et recevoir les notifications

100% anonyme

